RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité – Fraternité ------

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-



13610

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
05/07/2023	07/07/2023	En exercice	10
		Présents	7
		Votants	9

L'an deux mille vingt-trois et le 12 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents: Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

07-2023-01 Finances - Modification de la délibération n°03-2023-06 - Budget Primitif 2023

Monsieur le 2^{ème} Adjoint au Maire expose :

Lors de la rédaction de la délibération n°03-2023-06, quelques erreurs de totalisation lors de la rédaction ont été commises.

Pour rappel, la délibération a été rédigée ainsi :

"Le projet de budget primitif 2023 présente un totale de dépenses de **5 184 617.48€**, et un total de recettes de **6 149 149,61€**, soit un suréquilibre de **964 532.13€**. Il se répartit comme suit :

• Section d'investissement :

Dépenses : 4 247 396.10€

Recettes: 4 247 396.86€€

Dont 1 861 026,86€ d'excèdent d'investissement

reporté

• Section de fonctionnement :

Dépenses : 937 221.00€

Recettes : 1 901 752.76€

Dont 1 142 826.75€ d'excédent de fonctionnement

reporté"

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2023

07-2023-04-Finances – Modification de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la description de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la description de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la délibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la delibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la delibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la delibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération de la delibération de la delibération n°03-2023-06 – Budget Primitif 2021 de la delibération delibération de la de

La délibération n°03-2023-06 – Budget primitif est donc modifiée ainsi qu'il suit :

Le projet de budget primitif 2023 présente un totale de dépenses de 5 184 618.10€, et un total de recettes de 6 149 149,61€, soit un suréquilibre de 964 531.51€. Il se répartit comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 4 247 396.10€

Recettes: 4 247 396.86€€

Dont 1 861 026,86€ d'excèdent d'investissement reporté

Section de fonctionnement : Dépenses : 937 222.00€

Recettes: 1901752.75€

Dont 1 142 826.75€ d'excédent de fonctionnement

reporté

Le Budget Primitif n'est pas impacté puisque les chiffres présentés lors du vote de celui-ci restent identiques. Il n'est donc pas nécessaire de le remettre au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

accepte la modification telle que présentée ci-dessus.

Madame le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Martine CESARI.

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

Madame le Maire,

Mortine CESARI.

REÇU EN PREFECTURE le 20/07/2023

Application agrees E-legalite com